

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt octobre deux mil dix, à 15 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Annie CABASSE-LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Patrick VEGAS, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Nicole LOTITO, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE, Joëlle DUMOND, Françoise CHAILLAN, André COURTIL Paul HEIM, Michel TING, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Johnny RODRIGUES

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Liliane TISSERAND	a donné pouvoir à	Michel BOUVARD
Jean Christophe MILLIOT	a donné pouvoir à	Jean Paul OLLIVIER
Isabelle PLANTARD	a donné pouvoir à	Nicole LOTITO
Fanny PAIGNON	a donné pouvoir à	Luc JOUSSE

ABSENTS

Jean Claude CARPENTIER

La séance est ouverte à 15 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En l'absence de Mademoiselle Fanny PAIGNON, Monsieur Johnny RODRIGUES est élu « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

II – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Le procès verbal de la séance du 7 septembre 2010 est adopté à l'unanimité par les membres de la séance.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « MODIFIE » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

1 FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A, B ET C POUR L'ANNEE 2011

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme suit :

Catégorie	Grade d'avancement	Nombre d'agents remplissant les conditions	% retenu par le C.T.P.	Nombre d'agents pouvant être promus
C	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	8	100 %	8
C	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	12	100%	12
C	Adjoint d' Animation de 1 ^{ère} classe	12	100%	12
C	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	100%	1
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	100%	1
C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	10	100%	10
C	A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	3	100%	3
C	Agent de Maîtrise Principal	4	100%	4
B	Rédacteur Chef	1	100%	1
B	Rédacteur Principal	1	100%	1
A	Directeur Territorial	1	100%	1
A	Attaché Principal	1	100%	1
A	Conseiller Principal des A.P.S. de 1 ^{ère} classe	1	100%	1

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

2 MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS MER ESTEREL » AUPRES DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition proposée,

AUTORISE M. le Premier Adjoint à signer tout document à intervenir.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

3 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Police Municipale :</u>	
- Chef de Service de Police Municipale de Classe Supérieure (Catégorie B)	1
- Brigadier (Catégorie C)	1
- Brigadier Chef Principal (Catégorie C)	3
<u>Filière Administrative :</u>	
- Adjoint Administratif de 1^{ère} classe (Catégorie C)	7
- Rédacteur Chef (Catégorie B)	1

<u>Filière Médico-sociale :</u> - A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	3
<u>Filière Sportive :</u> - Conseiller Principal des A.P.S. de 1 ^{ère} classe (Catégorie A)	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

15 h 50 - Monsieur Jean Claude CARPENTIER entre en séance.

4 CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BW N° 263 SISE AU CORSAIRE AUX ISSAMBRES – DELIBERATION RECTIFICATIVE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à M. et Mme AUDA d'une portion de terrain d'une superficie de 626 m², à détacher de la parcelle BW 263 par document d'arpentage à intervenir, au prix de 75 000 €, conforme à l'estimation de « France Domaine »,

APPROUVE la cession à M. et Mme BLIN d'une portion de terrain d'une superficie de 82 m², à détacher de la parcelle BW 263 par document d'arpentage à intervenir, au prix de 9 840 €, conforme à l'estimation de « France Domaine »,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces cessions et notamment les actes authentiques à intervenir avec le concours de Maître GRILLET, notaire de M. et Mme AUDA, et celui de Maître BAUCHET, notaire de M. et Mme BLIN,

PRECISE que les recettes générées par ces transactions seront inscrites au budget de la Commune,

DECIDE que la présente délibération annule et remplace la délibération approuvée en date du 2 décembre 2008.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

5 CESSIION DE LA PARCELLE CH 612 SISE QUARTIER DU VAL D'ESQUIERES AUX ISSAMBRES – MODIFICATION DU PROJET INITIAL APPROUVE LE 23 JUIN 2009

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la modification du projet d'aménagement initial avec réduction du nombre de logements à créer, limitant ainsi l'opération à la réalisation de 5 lots à bâtir,

CONFIRME la cession à la Société GEPHIMO, de la parcelle CH n° 612 sise au quartier du Val d'Esquières aux Issambres, d'une superficie de 2 505 m², dans les conditions financières approuvées par délibération du 23 juin 2009, à savoir 360 900 €,

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à cette transaction et notamment à signer l'acte authentique de cession en l'étude de Maître GENEST JURION, notaire à Sainte-Maxime.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

6 RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2009

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport du délégué concernnant le Service public de l'eau potable au titre de l'année 2009.

7 RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2009

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport du délégué concernnant le Service public de l'assainissement au titre de l'année 2009.

- 8 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2009**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable au titre de l'année 2009.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 9 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement au titre de l'année 2009.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 10 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA CAISSE DES ECOLES POUR AUGMENTATION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET CREATION DE CLASSE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles pour création de classe à l'école J. Janin pour un montant de 1 800 €, le versement pour effectifs supplémentaires d'élèves à l'école J. Blay de 498 € et 789 € à l'école maternelle de la Bouverie, soit une subvention globale de 3 087 €.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 11 DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET DE LA COMMUNE**
Après débat, le Conseil Municipal :
VOTE la décision modificative n° 4 du budget de la Commune proposée.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 12 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX**
Après débat, le Conseil Municipal :
VOTE la décision modificative n° 1 du budget annexe des Caveaux proposée.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)
- 13 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 10/106 au n° 10 /124.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 16 heures 05.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 21 octobre 2010.

Le Maire,
Luc JOUSSE